

Langue : Français
Original : Anglais



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP

PROJET : **PROGRAMME DE RÉHABILITATION ET DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DE NAIROBI : PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ASSAINISSEMENT**

PAYS : **KENYA**

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET

Date : Juillet 2010

Équipe d'évaluation	Chef d'équipe :	M. Oswald M Chanda	Ingénieur en chef, eau et assainissement, OWAS.2
	Membres de l'équipe :	M. Mecuria Assefaw M. Eshetu Legesse M. John Sifuma M ^{me} Kisa Mfalila, M ^{me} Audrey Vergnes M. Patrick Owuori	Analyste financier principal, OWAS.2 Responsable en chef de la gestion financière, ORPF.2 Spécialiste en eau et assainissement, KEFO Expert principal de l'environnement, OSAN 4 PJP - Économiste des services publics, OWAS 2 Assistante en passation de marchés, KEFO
	Responsable sectoriel :	M. Sering B. Jallow	OWAS.2
	Directeur sectoriel :	M. Ali Kies	OWAS/FAE
	Directeur régional :	M ^{me} Diarietou Gaye	OREA
Pairs évaluateurs		T. Mugoya, ingénieur principal en eau et assainissement, OWAS 1 G. Geisler, expert principal en questions de genre, ORQR.3 N. Ogal, Expert principal en eau et assainissement, OWAS.2 S. Marandu, expert en eau et assainissement, TZFO	

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	v
I – ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs nationaux	1
1.2 Justification de la participation de la Banque.....	1
1.3 Coordination entre bailleurs de fonds	2
II – DESCRIPTION DU PROJET	3
2.1 Composantes du projet	3
2.2 Solution technique retenue et alternatives explorées	4
2.3 Type de projet.....	6
2.4 Coût et plan de financement du projet	6
2.5 Zone et population cible du projet.....	8
2.6 Processus participatifs pour l’identification, la conception et l’exécution du projet ..	8
2.7 Expérience du Groupe de la Banque et enseignements pris en compte dans la conception du projet.....	8
2.8 Indicateurs clés de performance	9
III – FAISABILITÉ DU PROJET	9
3.1 Performance économique et financière	9
3.2 Impacts sociaux et environnementaux	9
IV - EXÉCUTION	12
4.1 Modalités de mise en œuvre.....	12
4.2 Suivi et présentation de rapports	13
4.3 Gouvernance.....	14
4.4 Durabilité.....	14
4.5 Gestion des risques.....	15
4.6 Renforcement des connaissances	16
V – INSTRUMENTS ET FONDEMENT JURIDIQUES	16
5.1 Instrument juridique	16
5.2 Conditions liées à l’intervention de la Banque.....	16
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque	17
VI – RECOMMANDATION	17
Appendice I : Indicateurs socioéconomiques comparatifs du pays.....	1
Appendice II : Tableau du portefeuille du FAD dans le pays	2
Appendice III : Projets clés financés par la Banque et les autres partenaires au développement.....	3
Appendice IV : Carte du Kenya	4

Équivalences monétaires

Jun 2010

1 UC	=	117,408 KES
1 UC	=	1,47433 USD
1 UC	=	1,19051 euro

Année budgétaire

1^{er} juillet – 30 juin

Poids et mesures

1 tonne métrique	=	2204 livres (lb)
1 kilogramme (kg)	=	2200 lb
1 mètre (m)	=	3,28 pieds (pi)
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouces
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

Sigles et abréviations

AEA	Approvisionnement en eau et assainissement	MoPHS	Ministère de la santé publique et de l'assainissement.
AFD	Agence Française de Développement	MWI	Ministère de l'eau et de l'irrigation
AWSB	Athi Water Services Board	NEMA	Agence nationale de l'environnement (Kenya)
BAD	Banque africaine de développement	NWSC	Société d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Nairobi
BADEA	Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique	OE	Organe d'exécution
CCN	Conseil municipal de Nairobi	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme	ONG	Organisation non gouvernementale
DSP	Document de stratégie pays	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
EDS	Enquêtes de santé au niveau du district	PD	Partenaire au développement
EIES	Étude d'impact environnemental et social	PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
E&M	Exploitation et maintenance	PEP	Plan d'exécution de projet
ENC	Eau non comptabilisée	PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
ESD	Étangs de stabilisation des déchets	PMR	Pays membres régionaux
FAD	Fonds africain de développement	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	RAP	Rapport d'achèvement de projet
GoK	Gouvernement de la République du Kenya	S&E	Suivi et évaluation
GES	Gaz à effet de serre	SIG	Système intégré de gestion
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau	TRE	Taux de rentabilité économique
GTZ	Coopération technique allemande	TRF	Taux de rentabilité économique

HAC	Harmonisation, alignement et coordination	UC	Unité de compte
IDA	Association internationale de développement	VAN	Valeur actualisée nette
JICA	Agence japonaise de coopération internationale	VIH	Virus d'immunodéficience humaine
KEFO	Bureau de la Banque au Kenya	WARIS	Système d'information sur la réglementation des eaux
KENAO	Bureau national d'audit du Kenya	WSTF	Fonds d'affectation spéciale pour les services d'eau
KfW	Institution financière allemande	WWTP	Station d'épuration des eaux usées
MEMR	Ministère de l'Environnement et des Ressources minérales		

Informations sur le prêt

Informations sur le client

EMPRUNTEUR	:	République du Kenya
ORGANE D'EXÉCUTION	:	ATHI WATER SERVICES BOARD

Plan de financement

Source	Montant (millions d'UC)	Instrument
FAD	35	Prêt
GoK	4,87	Contribution
COÛT TOTAL	39,87	

Renseignements sur le financement du FAD

Monnaie du prêt/don	UC/USD
Type d'intérêt*	s.o.
Marge d'intérêt*	s.o.
Commission d'engagement*	0,5 % (50 points de base)
Autres frais*	0,75 % (commission de service)
Durée	600 mois
Différé d'amortissement	120 mois
TRE, VAN (scénario de référence)	20,2 %, VAN 2,7 milliards de KES

**s'il y a lieu*

Calendrier du projet – principales étapes (prévisions)

Approbation de la note conceptuelle	Mai 2010
Approbation du projet	Octobre 2010
Entrée en vigueur	Janvier 2011
Dernier décaissement	Décembre 2015
Achèvement	Décembre 2014
Dernier remboursement	Décembre 2060

Résumé

1. Aperçu du projet

1.1. La proposition de projet d'amélioration de l'assainissement à Nairobi vise à assainir les égouts de la capitale en assurant la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées. Il s'inscrit dans la Vision du gouvernement de la République du Kenya (GDK) pour 2030, dans son Plan à moyen terme 2008-2013, ainsi que dans le contexte du Programme de réhabilitation et de restauration des cours d'eau de Nairobi. Le GoK est conscient de l'importance de l'eau et de l'assainissement pour le rendement des secteurs clés de l'économie et pour l'amélioration de la qualité de vie des kényans. Voilà pourquoi, dans sa Vision pour 2030 et dans son premier Plan à Moyen terme (PMT) pour 2008-2013, il souligne la nécessité d'investir dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement (AEA), des services indispensables pour une vie productive. En outre, la Vision et le PMT préconisent la réduction des risques posés par un environnement insalubre en sensibilisant les ménages et les industries contre le rejet des eaux usées et des déchets solides non traités, pour garantir un environnement propre, sain et sûr. Le Programme de réhabilitation et de restauration des cours d'eau de Nairobi a pour but d'augmenter la valeur écologique, sociale et économique des cours d'eau en question. À cet effet, il prévoit une opération majeure de dépollution. Avec son objectif d'améliorer l'accessibilité, la qualité, la disponibilité, la capacité et la durabilité du réseau d'assainissement de Nairobi grâce à la réhabilitation et l'extension des services d'assainissement et des installations de traitement des eaux usées, le projet : i) est conforme au programme de développement à long terme du gouvernement, qui vise à *améliorer les conditions de santé et de vie des populations, ainsi que la salubrité de l'environnement, par la fourniture durable d'eau potable et de services sanitaires de qualité ; ii) contribue à la réalisation du but du secteur, à savoir assurer la couverture de l'ensemble du pays en eau et en installations sanitaires améliorées.*

1.2. Le projet sera bénéfique aux habitants de la zone desservie par le réseau d'assainissement de Nairobi (environ 3,5 millions), ainsi qu'aux personnes vivant en aval du fleuve Athi. Pour cela, il réhabilitera et élargira le réseau d'égouts de ce secteur, où les eaux usées sont déversées sans traitement préalable. La plupart des bénéficiaires devraient assister à la campagne d'hygiène et d'assainissement qui sera menée à travers la ville. Parallèlement, les citoyens pauvres de certaines localités bénéficieront de la construction de salles d'eau communes et de la diffusion de consignes d'hygiène. Les populations démunies, en particulier les femmes et les enfants, auront droit à des leçons d'hygiène personnelle.

2. Évaluation des besoins

Non seulement les infrastructures de traitement des eaux usées de Nairobi ne couvrent qu'un périmètre très limité, mais en plus elles sont usées et leur capacité est réduite à cause du manque d'investissement et d'entretien. Par conséquent, elles ne peuvent traiter que moins de 50 % des eaux usées. Le réseau d'assainissement de Nairobi dessert moins de 40 % de la population. C'est pourquoi la majorité des habitants pratiquent l'assainissement sur site dont la qualité laisse à désirer, ou n'ont recours à aucune forme d'assainissement. Les effluents sont déversés dans des drains et dans des cours d'eau, ce qui est nocif pour l'environnement. L'incidence croissante des maladies liées à l'eau et à l'assainissement et le niveau de dégradation de l'environnement de Nairobi et de ses environs, reflètent la mauvaise qualité des services sanitaires de la ville. Les maladies liées à l'assainissement représentent l'une des trois principales causes de mortalité et de morbidité infantile à Nairobi. Le projet vient donc à point nommé pour améliorer les conditions de vie de la population de la capitale et de ses environs.

3. Valeur ajoutée de la Banque

En tant que deuxième partenaire au développement (PD) du Kenya dans le secteur de l'eau, le Fonds africain de développement (le Fonds) joue un rôle crucial dans ce pays et au sein du Groupe des partenaires au développement du secteur de l'eau. Il jouit d'une longue expérience dans la promotion de l'eau potable et de l'assainissement au Kenya et dans la région, ce qui le place en bonne position pour bien comprendre et apprécier les problèmes, contraintes et besoins du secteur. L'investissement du Fonds contribuera à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et à une société plus saine. Le projet bénéficiera de l'amélioration continue de la performance du portefeuille du Fonds au Kenya, grâce au suivi minutieux de l'exécution et à une forte implication du Bureau de la Banque (KEFO). En soutenant ce projet, le Fonds prouve son engagement à travailler avec le GoK pour affronter et relever les défis liés à l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

4. Gestion du savoir

L'opération proposée a la particularité d'être le premier projet d'assainissement de grande envergure mené dans le pays. Dans le cadre de son appui au secteur, la BAD mettra à profit l'expérience et le savoir tirés de la mise en œuvre du programme. Les connaissances acquises viendront enrichir le processus d'apprentissage continu du Fonds et renforcer son appui aux pays membres régionaux (PMR). Tout ce savoir sera consigné dans les différents documents du projet, dont les rapports d'activités trimestriels, les rapports d'audit, les revues à mi-parcours et les rapports d'achèvement. Il sera partagé avec d'autres complexes du Fonds et d'autres PMR, dans le cadre de forums internationaux, de séminaires et d'ateliers.

Cadre logique axé sur les résultats

HIÉRARCHIE DES OBJECTIFS	1. RÉSULTATS ESCOMPTÉS	PORTÉE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	CIBLES INDICATIVES CALENDRIER	HYPOTHÈSES/RISQUES
<u>But</u>	<u>Impact</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Indicateurs d'impact :</u>	<u>Progrès envisagés à long terme - Calendrier</u>	<u>Hypothèse</u>
Améliorer les conditions de vie et de santé par la fourniture durable d'eau potable et de services d'assainissement de qualité	<ul style="list-style-type: none"> * Accès accru à de meilleurs services d'eau et d'assainissement * Meilleure qualité de l'eau des fleuves de Nairobi * Amélioration de la santé de la population 	Population du Kenya	<ul style="list-style-type: none"> * Couverture des services d'eau et d'assainissement améliorés * Incidence des maladies liées à l'eau et à l'assainissement * Taux de mortalité des moins de cinq ans 	<p><u>Progrès à long terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Augmentation de l'accès à de meilleurs services sanitaires dans les villes du Kenya, de 55 % en 2008 à 77,5 % d'ici 2015 et à 100 % d'ici 2030 * Baisse du taux de mortalité des moins de 5 ans de 74/1000 en 2008-2009 à 33/1000 en 2015 et à 15/1000 d'ici 2030 * Augmentation du nombre de ménages ayant accès à l'eau potable de 60 % en 2008 à 80 % d'ici 2015 et à 100 % en 2030 <p><u>Sources :</u> Données de référence ; systèmes de suivi ; EDS ; enquête économique ; stratégie nationale de prestation de services d'eau et plan d'exécution pro pauvres ; Rapport démographique et de santé 2008 ; Rapport annuel 2008 de l'UNICEF au Kenya ; Deuxième stratégie nationale du Kenya en matière de santé (2005 2010)</p>	<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Stabilité politique * Maintien de l'appui et de l'importance que le GoK accorde au secteur de l'eau et de l'assainissement <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Relâchement de l'appui du GoK aux réformes du secteur de l'eau <p><u>Atténuation :</u></p> <p>Intenses activités de sensibilisation et entretiens réguliers entre le GoK et les PD Maintien de l'appui du GoK au secteur</p>

Objectif du projet	Rendements	Bénéficiaires	Indicateurs de rendements	Progrès envisagés à moyen terme - Calendrier	Hypothèse
Réhabiliter et élargir la gestion des services d'évacuation des eaux usées de la ville de Nairobi pour préserver l'environnement	<p>*A.1 Amélioration du milieu de vie des habitants des alentours des cours d'eau de Nairobi</p> <p>* A.2 Amélioration de l'accès aux services d'évacuation des eaux usées</p> <p>*A.3 Amélioration des conditions de santé des habitants des bassins versants de Nairobi</p>	<p>*3,5 millions d'habitants de Nairobi et populations des zones environnantes</p> <p>* Les populations vivant en aval des installations de traitement du bassin du fleuve Athi réutilisent les effluents traités pour l'agriculture</p> <p>- MEMR AWSB NWSC</p>	<p>* A. 1 Qualité de l'eau des cours d'eau de Nairobi Qualité des effluents déversés dans les cours d'eau de Nairobi</p> <p>*A.2 Pourcentage de la population des environs ayant accès aux installations sanitaires</p> <p>*A.3 Incidence des maladies hydriques Pourcentage des habitants des environs appliquant les règles d'hygiène</p>	<p>* A.1 Baisse de la DBO₅ des effluents de 300 mg/l en 2009 à < 30 mg/l en 2014</p> <p>Baisse de la DBO₅ des effluents de 57 mg/l en 2009 à < 30 mg/l en 2014 (Dandora) Baisse de la DBO₅ des effluents de 231 mg/l en 2009 à 30 mg/l en 2014 (station d'épuration de Kariobangi)</p> <p>* A.2 Augmentation de l'accès aux égouts de 40 % en 2009 à 59 % en 2014 à Nairobi</p> <p>* A.3 Réduction de l'incidence des maladies hydriques/diarrhée de 52 % en 2004 à 40 % en 2010 et à 20 % d'ici 2015</p> <p>Augmentation du pourcentage d'habitants des environs appliquant les règles d'hygiène, de 25 % en 2009 à 37 % d'ici 2014</p> <p><u>Source</u> : Données de référence ; systèmes de suivi ; EDS ; Bureau de la statistique du Kenya ; enquête économique ; stratégie nationale de prestation de services d'eau et plan d'exécution pro pauvres ; Rapport démographique et de santé 2008 ; Rapport annuel 2008 de l'UNICEF au Kenya ; Deuxième stratégie nationale du Kenya en matière de santé (2005 2010)</p>	<p><u>Hypothèses</u></p> <p>* Augmenter la durabilité du réseau d'assainissement et veiller à ce que les investissements aient systématiquement une composante relative au traitement des eaux usées</p> <p><u>RISQUES</u></p> <p>*Le coût de l'investissement pourrait se refléter sur les tarifs aux usagers</p> <p>* Problèmes liés à la réinstallation (personnes installées de façon illégale et activités riveraines y afférentes)</p> <p>* Retards dans la mise en œuvre</p> <p>* Réticence des consommateurs à régler leurs factures</p> <p>* Faible niveau de raccordement aux nouveaux égouts</p> <p>* Dépassement des coûts</p> <p>*Risques liés à la construction et à l'exploitation</p> <p><u>Atténuation</u> :</p> <p>*démarrage rapide des consultations et des négociations sur l'impact du projet et le mode d'indemnisation des parties affectées * Mise à profit des enseignements tirés de précédents projets ; * Préparation du budget de l'indemnisation</p>

<u>Ressources et activités</u>	<u>Résultats</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Indicateurs de résultats</u>	<u>Progrès prévus à court terme - Calendrier</u>	<u>Hypothèse</u>						
<p>* Construction d'égouts</p> <p>*Construction de salles d'eau publiques</p> <p>*Plantation d'arbres le long des cours d'eau</p> <p>*Appui institutionnel</p> <p>* Campagne de sensibilisation à la santé et à l'hygiène</p> <p>Contributions/ressources (en millions)</p> <table border="0"> <tr> <td>Prêt FAD</td> <td>35,0 millions UC</td> </tr> <tr> <td>GoK/AWSB</td> <td>4,9 millions UC</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>39,9 millions UC</td> </tr> </table>	Prêt FAD	35,0 millions UC	GoK/AWSB	4,9 millions UC	Total	39,9 millions UC	<p>*conduites d'égouts, stations d'épuration</p> <p>*Salles d'eau publiques</p> <p>*Arbres plantés</p> <p>*Renforcement de capacités de gestion des égouts</p> <p>* Population sensibilisée à la santé et à l'hygiène</p>	<p>Près de 3,5 millions d'habitants de Nairobi et de ses environs, ainsi que les personnes vivant en aval</p> <p>150 membres du personnel de la NWSC et de l'AWSB</p>	<p>*Longueur des canalisations principales et secondaires installées</p> <p>*Volume d'eaux usées traitées</p> <p>*Qualité de l'eau des fleuves de Nairobi</p> <p>*Nombre de salles d'eau publiques</p> <p>*Nombre d'arbres plantés</p> <p>*Nombre de membres du personnel formé de la NWSC/l'AWSC</p> <p>*Nombre de campagnes de sensibilisation à la santé et à l'hygiène</p> <p>Source :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de l'AWSB Plan directeur de traitement des eaux usées, d'assainissement et de drainage de Nairobi ; Rapport de validation du plan directeur de traitement des eaux usées 	<p>*Construction de 54 km supplémentaires d'égouts principaux et de 40 km supplémentaires d'égouts secondaires d'ici 2014, dans l'ordre qui suit : 10,4 km installés d'ici 2011, 27 km installés d'ici 2012, 43,2 km installés d'ici 2013 et 54 km d'ici 2014</p> <p>* À Dandora : une capacité de traitement supplémentaire de 40 000 m³/j d'ici 2014 ; restauration de la capacité de Kariobangi de 11 000 m³/j en 2009 à 32 000 m³/j en 2014 ; qualité des effluents conformes aux normes de la NEMA</p> <p>*Raccordement aux égouts : 3627 en 2011, 10 883 en 2012, 18 138 en 2013 et 72 553 en 2014</p> <p>*100 salles d'eau publiques construites dans les habitats de fortune et gérées par les organismes communautaires (CBO) : 20 d'ici 2011, 80 d'ici 2013 et 100 d'ici 2014</p> <p>*11 000 arbres plantés</p> <p>*Environ 150 membres du personnel de l'AWSB et de la NWSC, dont 40 % de femmes, initiés à la gestion des égouts d'ici 2014. Ordre de formation : 60 d'ici 2011, 135 d'ici 2012 et 150 d'ici 2013</p> <p>*16 campagnes de sensibilisation à la santé et à l'hygiène ciblant 24 000 personnes, dont au moins 50 % de femmes. Les bénéficiaires seront ciblés ainsi qu'il suit : 6000 d'ici 2011, 12000 d'ici 2012, 18000 d'ici 2013 et 24000 d'ici 2014</p>	<p>a) Les risques de retard dans l'exécution seront réduits grâce à l'expérience de l'AWSB dans la mise en œuvre de projets de ce type et de cette envergure.</p> <p>b) travaux de génie civil et d'installation à sous-traiter en lots</p> <p>c) recrutement d'ingénieurs expérimentés pour superviser les travaux) supervision étroite des travaux par l'OE et la Banque tout au long de l'exécution</p>
Prêt FAD	35,0 millions UC										
GoK/AWSB	4,9 millions UC										
Total	39,9 millions UC										

Calendrier du projet

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE NAIROBI : PLAN D'ACTIVITÉS DU PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ASSAINISSEMENT

Composante	2011				2012				2013				2014				2015	
	Tr 1	Tr 2	Tr 3	Tr 4	Tr 1	Tr 2	Tr 3	Tr 4	Tr 1	Tr 2	Tr 3	Tr 4	Tr 1	Tr 2	Tr 3	Tr 4	Tr 1	Tr 2
1. Infrastructures pour les eaux usées																		
Installations de traitement		—	—	—	—	—	—	—										
Canalisations principales				—	—	—	—	—	—	—	—							
Canalisations secondaires					—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Plans de gestion environnementale et sociale		- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -			
2. Assainissement communautaire																		
Supervision				—	—	—	—	—	—	—	—							
Diffusion de consignes d'hygiène					- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -			
Salles d'eau et raccords						—	—	—	—	—	—							
3. Gestion et supervision du projet																		
Supervision	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Formation	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -			
Matériel de bureau		—	—	—														
Matériel de laboratoire						—	—	—										
4. Présentation de rapports sur le projet																		
Rapports d'activités		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Rapports d'audits					—				—				—				—	
Revue à mi-parcours									—									
Rapport d'achèvement de projet																		—

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BAD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR UNE PROPOSITION DE PRET AU KENYA POUR LE PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DE NAIROBI : PROJET D'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT

La Direction soumet le rapport et les recommandations ci-après concernant une proposition de prêt de 35 millions d'UC destinés à financer le Programme de réhabilitation et de restauration des cours d'eau de Nairobi : Projet d'amélioration de l'assainissement au Kenya

I. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs nationaux

1.1.1 Le gouvernement de la République du Kenya est conscient de l'importance de l'eau dans le rendement des secteurs clés de l'économie et dans la vie des kényans. Ainsi, dans sa Vision pour 2030 et dans le premier Plan à Moyen terme (PMT) pour 2008-2013 qui s'y rattache, il reconnaît et insiste sur la nécessité d'investir dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement (AEA), des services indispensables pour une vie productive. Les piliers économiques et sociaux de la Vision et du PMT accordent une place prépondérante à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Parmi les projets phares figurent la réhabilitation et l'expansion des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement des centres urbains.

1.1.2 Par ailleurs, la vision pour 2030 et le PMT soulignent la nécessité de politiques appropriées et d'une gestion environnementale efficace, compte tenu de l'industrialisation accélérée, pour soutenir la croissance économique. L'urbanisation rapide exerce une pression énorme sur les ressources naturelles qui sont en diminution, les services publics limités et l'environnement fragile. Par conséquent, la Vision pour 2030 fait de la réduction des risques liés à un environnement insalubre son but principal. Cela implique la limitation du rejet des eaux usées et des déchets solides industriels et domestiques non traités pour garantir la propreté, la santé et la sécurité de l'environnement. La proposition de programme de réhabilitation des cours d'eau de Nairobi (Projet d'amélioration de l'assainissement) est également conforme au pilier I de l'actuel DSP 2008-2012 de la Banque pour le Kenya, qui privilégie le développement des infrastructures pour stimuler la croissance.

1.2 Justification de la participation de la Banque

1.2.1 Malgré les progrès notables enregistrés dans le sous-secteur de l'approvisionnement en eau, l'assainissement représente toujours un défi majeur au Kenya. Or, l'amélioration de l'assainissement est cruciale pour la réalisation des OMD dans d'autres secteurs (notamment l'éducation et la santé) et pour l'éradication de la pauvreté, comme le souligne la Vision pour 2030. Le projet contribuera à l'amélioration des services d'évacuation des eaux usées et à un environnement plus salubre, surtout dans les bassins versants.

1.2.2 En application de sa Stratégie à moyen terme et de la politique de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), le Fonds a participé déjà au développement de ce sous-secteur à travers des opérations en cours dans le pays, notamment le Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la vallée du Rift, le Projet d'appui aux Conseils des services d'eau, et le Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement des villes de petite taille et de taille moyenne. Vu sa longue expérience en matière d'assainissement au Kenya et dans le reste du continent, le Fonds est bien placé pour soutenir ce projet. Sa participation consolidera

d'avantage ses relations de partenariat et son appui au secteur, en même temps qu'elle contribuera à la réalisation des objectifs de développement, du PMT et de la Vision du Kenya pour 2030.

1.3 Coordination entre bailleurs de fonds

Secteur ou sous-secteur*	Taille			
	PIB	Exportations	Population active	
Eau et assainissement	N/A	N/A	N/A	
Intervenants - Dépenses publiques annuelles (en moyenne)**				
Millions d'UC	Gouvernement	Bailleurs de fonds	[Bailleur n° 1]	[%]
	[millions d'UC]	[millions d'UC]	[Bailleur n° 2]	[%]
	111	27		
	80%	20%	<i>AFD</i>	15%
			<i>BAD</i>	17%
			<i>Danida/Sida</i>	5%
			<i>UE</i>	4%
			<i>Banque mondiale</i>	28%
			<i>GTZ/KfW</i>	11%
			<i>FIDA</i>	3%
			<i>JICA</i>	3%
			<i>UNICEF</i>	3%
			<i>BADEA</i>	5%
			<i>Koweït</i>	3%
			<i>OPEP</i>	1%
			<i>Italie</i>	2%
Niveau de coordination entre les bailleurs de fonds				
Existence de groupes de travail thématiques			Oui	
Existence de SWAP ou d'approches sectorielles intégrées			Non	
Participation du FAD à la coordination***			Oui, membre	

* formulation la plus appropriée **Années [2006/2007 à 2008/2009] ***pour ce secteur ou sous-secteur

**** L : leader, M : membre mais pas leader ; aucun des deux : pas impliqué

1.3.1 En 2003, le GoK a créé, avec les bailleurs de fonds, un groupe d'harmonisation, d'alignement et de coordination (HAC) afin de mieux harmoniser, aligner et coordonner leurs activités, comme prévu par la Déclaration de Paris. Le HAC s'est élargi à 17 partenaires, dont la Banque africaine de développement (BAD) qui l'a rejoint en janvier 2007 et a pris la tête des différents groupes thématiques. Le KEFO joue aussi un rôle déterminant en se rapprochant de divers groupes et en accroissant la présence et la visibilité du Groupe de la Banque. Les partenaires au développement actifs dans le secteur de l'eau comptent actuellement un engagement cumulatif de plus d'1 milliard d'USD dans des projets d'eau et d'assainissement, y compris l'appui institutionnel. Les contributions les plus importantes proviennent de la Banque mondiale, de la Commission européenne, du KfW, de la Danida/Sida, de la BADEA, du Japon, de la BAD et du FAD. La collaboration entre les bailleurs de fonds s'est accrue grâce à la mise en place du Groupe technique du secteur de l'eau (WSTG), qui se réunit tous les deux mois et est actuellement présidé par la coopération italienne.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Composantes du projet

2.1.1 L'un des objectifs de développement à long terme du gouvernement est d'*améliorer les conditions de santé et de vie, ainsi que la salubrité de l'environnement, par la fourniture durable d'eau potable et de services d'assainissement de qualité. Son but dans ce secteur est d'assurer la couverture de l'ensemble du pays en eau potable et en services d'assainissement améliorés.* L'objectif du projet est d'améliorer l'accessibilité, la qualité, la disponibilité, la capacité et la durabilité du réseau d'évacuation des eaux usées de Nairobi en réhabilitant et en élargissant les services d'assainissement et les installations de traitement des eaux usées.

2.1.2 Le projet d'amélioration de l'assainissement fait partie du Programme de réhabilitation et de restauration des cours d'eau de Nairobi. Il a été élaboré dans le cadre de l'étude du Plan directeur d'assainissement de Nairobi (1998) et ses détails ont été finalisés lors de l'étude de faisabilité qui s'est achevée en juin 2010. Le projet privilégie le développement des infrastructures sanitaires de Nairobi, de sorte que les eaux usées de la ville soient collectées et acheminées vers des installations de traitement sans être nocives pour l'environnement. Il comprendra la réhabilitation et l'expansion des stations d'épuration et des canalisations principales usées, de même que la construction dans certaines zones de nouvelles canalisations principales et de collecteurs secondaires et tertiaires. L'assainissement communautaire est prévu pour les établissements informels et les zones défavorisées, où des conduites d'égouts seront installées.

2.1.3 Le projet a trois principales composantes : a) les infrastructures d'évacuation des eaux usées - qui comprennent la réhabilitation et l'extension du réseau d'assainissement ; b) l'appui à l'assainissement, à l'hygiène et à l'amélioration de l'environnement social ; et c) l'appui au développement institutionnel. Le tableau 2.1 ci-après fournit une brève description du projet, tandis que des détails supplémentaires sont disponibles à l'annexe B2.

Tableau 2.1.
Composantes du projet

	TITRE DE LA COMPOSANTE	Coût estimatif (milliers d'UC)	DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE
1	Infrastructure d'évacuation des eaux usées	33 532	Extension des égouts principaux (54 km) dans les bassins versants de Nairobi, Ngong, Mathare et Kiu. Actuellement, ces zones ne disposent pas d'égouts. 40 km de canalisations secondaires doivent être construits, ainsi que de nouvelles canalisations principales dans les quartiers pauvres ou à revenu intermédiaire et dans les établissements de fortune. De nouveaux égouts principaux seront construits dans les zones où leur capacité a été dépassée ou utilisée à d'autres fins. Au moins 73 000 ménages seront couverts grâce à l'augmentation de la capacité des égouts ; un nombre encore plus important sera raccordé aux canalisations principales. Des raccordements directs permettront d'éviter l'obstruction des nouvelles conduites d'égouts. Les égouts principaux et secondaires ont été répartis en quatre lots. La réhabilitation de la station conventionnelle d'épuration des eaux usées de Kariobangi représente un lot à part. Cette station dispose d'installations de production de gaz et d'électricité à base de gaz et de déchets solides. Il est prévu d'élargir les étangs de stabilisation des déchets de Dandora en construisant deux séries de 9 étangs et en doublant le nombre de bouches d'égouts pour tenir compte de l'augmentation du débit. Ces travaux permettront d'augmenter la capacité d'évacuation de 40 000 m ³ /j. Lot 6 : services de consultants pour la conception, la supervision et la mise en service des installations ; services de consultants pour la conception de la phase III du projet d'installation d'étangs de stabilisation des déchets à Dandora.
2	Appui à l'assainissement, à l'hygiène et à l'amélioration de l'environnement social	3273	Lot 7 : construction de 100 salles d'eau publiques et d'égouts collecteurs ; diffusion de consignes d'hygiène et sensibilisation communautaire, à l'intention de certains établissements informels. Services de consultants pour superviser la mise en place des toilettes publiques et des égouts collecteurs, ainsi que la diffusion des consignes d'hygiène. Mesures de sauvegarde environnementale, indemnités et consultations publiques.
3	Appui institutionnel et gestion du projet	3064	Initiation du personnel de l'AWSB et de la NWSC à l'exploitation et à la maintenance des installations d'assainissement ; formation ; études ; visites pédagogiques ; fourniture de matériel de bureau et de laboratoire ; remboursement des pertes causées par le droit de passage (GoK) ; gestion et coordination du projet ; services techniques
	Total	39 870	

2.2 Solution technique retenue et alternatives explorées

2.2.1 Les plans d'installations de traitement des eaux usées reposent sur les solutions techniques retenues après l'étude de plusieurs options tenant compte des modèles de peuplement, de la topographie, des pratiques actuelles et des défis que pose le réseau actuel. Le projet mettra l'accent sur la réhabilitation et l'extension des installations de traitement et des canalisations principales existantes, le tout représentant 84 % du coût total, pour restaurer la capacité perdue et accroître la capacité de traitement. 75 % des infrastructures prévues sont destinées au transport et à la distribution. Les installations de génie civil de Kariobangi

sont encore en bon état, tandis que les installations de traitement ont surtout besoin d'équipements électromécaniques. Il serait donc plus économique de réhabiliter que de construire de nouvelles infrastructures. La construction de nouveaux étangs de stabilisation des déchets (ESD) se fera au moindre coût.

Le Plan directeur d'assainissement de Nairobi recommande la mise en place d'un réseau d'étangs de stabilisation des eaux usées en vue du traitement secondaire des eaux usées, pour les raisons suivantes :

- ils sont faciles à construire, à exploiter et à entretenir ;
- ils nécessitent un faible coût de construction, d'exploitation et de maintenance et permettront d'éviter l'importation d'équipements électromécaniques dont le prix d'achat et d'entretien est élevé ;
- ils sont très efficaces pour l'extraction des matières organiques, des matières en suspension et de la panoplie d'agents pathogènes qui vivent dans les excréments et se retrouvent dans les eaux usées ;
- les ESD sont extrêmement robustes : grâce à leur longue période de rétention hydraulique, ils peuvent résister aux effets de chocs aussi bien organiques qu'hydrauliques.
- Les effluents issus de ces étangs peuvent directement être utilisés pour l'agriculture et l'aquaculture, pour lesquels ils ne présentent aucun danger.

L'ASWB possède une immense parcelle de terrain tout autour des étangs de Dandora, en prévision des futurs élargissements. La construction d'une installation centrale rendra l'interconnectivité et la maintenance plus aisées. La construction de nouvelles installations de traitement conventionnelles et d'autres options de traitement compactes n'ont pas été retenues pour des raisons de coût. Le tableau ci-après résume les options techniques étudiées pour ce projet.

*Tableau 2.2
Récapitulatif des alternatives explorées*

SITE	OPTIONS DE STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES	RAISONS DU REJET OU DU CHOIX
<u>DANDORA</u>	<ul style="list-style-type: none"> i) Installations de traitement conventionnelles (mécaniques) ii) Station de traitement compacte iii) Étangs de stabilisation des eaux usées 	Troisième option retenue. Les autres ont été rejetées en raison des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance élevés. Les étangs de stabilisation ont été choisis pour leur faible coût d'investissement, d'exploitation et de maintenance. L'approvisionnement en électricité est irrégulier au Kenya. Par ailleurs, le site de Dandora dispose déjà de terrain disponible pour la construction d'étangs supplémentaires.
<u>KARIOBANGI</u>	<ul style="list-style-type: none"> i) Réhabilitation des installations conventionnelles de traitement des égouts ii) Station de traitement compacte iii) Étangs de stabilisation des déchets 	La réhabilitation de la station existante est beaucoup moins coûteuse que la construction de nouvelles installations, qui est de loin plus onéreuse. De plus, il n'y a pas assez d'espace pour construire des étangs sur le site de Kariobangi.

2.3 Type de projet

2.3.1 Le projet proposé fait partie d'un plan plus vaste, le Programme de réhabilitation et de restauration des cours d'eau de Nairobi, qui vise à améliorer l'environnement de la capitale en général et des cours d'eau pollués en particulier. Il a été identifié et conçu dans le cadre dudit programme. Depuis 2008, le PNUE, ONU Habitat, la JICA, la Banque mondiale et la BAD étudient *la possibilité de créer un fonds commun* pour financer le Programme. Cependant, puisque les modalités de financement de cet instrument ne sont pas encore finalisées, la stratégie consistera à soutenir des composantes spécifiques du programme comme projets autonomes. La JICA finance actuellement une étude d'actualisation du plan directeur de gestion des déchets solides et d'évaluation des différentes solutions envisageables. Le FAD et la Banque mondiale ont déjà appuyé des travaux autonomes d'amélioration de l'assainissement, dans le contexte du Programme de réhabilitation des cours d'eau de Nairobi.

2.4 Coût et plan de financement du projet

2.4.1 Le coût estimatif total du projet est de 39,87 millions d'UC (4,7 milliards de KES), net d'impôts et de droits de douane, dont 25 millions d'UC (63 %) en devise et 14,9 millions (37 %) en monnaie locale. Le tableau ci-dessous résume les coûts du projet par composante. Ces coûts sont issus du rapport de l'étude de faisabilité du projet. Les prix unitaires ont été communiqués par les fournisseurs et les entrepreneurs ou obtenus de projets similaires en cours dans le pays et dans la région. Une provision pour aléas de construction de 10 %, ainsi qu'une provision pour hausse des prix de 3 % par an ont été prévues dans les estimations.

Tableau 2.2
Estimation des coûts du projet par composante [en milliers d'UC]

	(en milliers d'UC)			% de	% du
	Devise	Monnaie locale	Total	devise	coût de base
A) Infrastructures de traitement des eaux usées	19 722	8 452	28 174	70,0	83,6
B) Appui à l'assainissement, à l'hygiène et à l'amélioration de l'environnement social	346	2 485	2 831	12,2	8,4
C) Appui institutionnel et gestion du projet	1 043	1 636	2 678	38,9	8,0
Total coûts de base	21 111	12 572	33 683	62,7	100,0
Provision pour aléas d'exécution	2 111	1 257	3 368	62,7	10,0
Provision pour hausse des prix	1 766	1 052	2 818	62,7	8,4
Total	24 988	14 881	39 870	62,7	118,4

Plan de financement

2.4.2 Le projet sera financé par le FAD et le GoK/AWSB, comme l'indique le tableau 2.3 ci-dessous. La Banque, principal contributeur, fournira 35 millions d'UC, soit 88 % du coût total du projet. Le financement FAD proposé est conforme au document de stratégie pays axé sur les résultats (DSPAR) de la BAD pour le Kenya (2008-2012). L'équipe du projet s'est

entretenu et est parvenue à un accord avec les ministères concernés sur les modalités de financement, ainsi que sur les conditions énumérées à la section V du présent document. Des ressources suffisantes proviendront de l'allocation du FAD-11 pour le Kenya.

Tableau 2.3.
Sources de financement [000 UC]

Source	'000 UC			% du Total
	Devise	Monnaie locale	Total	
FAD	24 988,13	10 011,87	35 000	88
GoK/AWSB		4869,58	4869,58	12
Total	24 988,13	14 881,46	39 869,58	100

Tableau 2.4.
Coût du projet par catégorie de dépenses [000 UC]

Catégorie de dépenses	('000 UC)			% de devise	% du coût de base
	Devise	Monnaie locale	Total		
A. Travaux	20 145	9 306	29 451	68,4	87,4
B. Biens	72	31	102	70,0	0,3
C. Services	751	1 597	2 348	32,0	7,0
D. Divers	143	1 639	1 782	8,0	5,3
Total coûts de base	21 110	12 573	33 683	62,7	100,0
Provision pour aléas d'exécution	2 111	1 257	3 368	62,7	10,0
Provision pour hausse des prix	1 766	1 052	2 818	62,7	8,4
Coût total du projet	24 988	14 882	39 870	62,7	118,4

Tableau 2.5.
Calendrier des dépenses par composante [000 UC]

	2011	2012	2013	2014	Total
A) Infrastructures de traitement des eaux usées	5635	8452	8452	5635	28 174
B) Amélioration de l'assainissement, de l'hygiène et de l'environnement social	849	849	676	456	2831
C) Appui institutionnel et gestion du projet	804	804	536	536	2678
Total coûts de base	7288	10 105	9664	6627	33 683
Provision pour aléas de construction	729	1010	966	663	3368
Provision pour hausse des prix	240	677	986	915	2818
Coût total du projet	8257	11 792	11 616	8204	39 870

2.5 Zone et population cible du projet

2.5.1 Le projet s'étendra sur la ville de Nairobi et ses environs. La modernisation des installations sanitaires sera bénéfique aux travaux d'infrastructure prévus dans le cadre du projet. Les bénéficiaires directs sont les ménages qui seront directement raccordés au réseau d'égouts, de même que les habitants des établissements informels, qui seront dotés de salles d'eau. L'ensemble de la population de Nairobi, estimée à 3,5 millions d'habitants, bénéficiera des rendements du projet, à savoir un environnement plus propre et plus sain, la réduction des maladies liées à l'assainissement, la baisse de la pollution et la préservation des cours d'eau de la ville.

2.6 Processus participatifs pour l'identification, la conception et l'exécution du projet

2.6.1 Le Ministère de l'environnement et des ressources minérales (MEMR) mène le Programme de réhabilitation et de restauration des cours d'eau de Nairobi, qui a pour but le nettoyage des quatre principaux fleuves de la ville, lesquels se trouvent bouchés à cause du déversement illégal de déchets solides et d'eaux usées. Ce programme est celui auquel participe le plus grand nombre de ministères, avec à leur tête le Premier ministre. D'intenses consultations ont eu lieu entre les parties prenantes en vue de déterminer le moyen de dépolluer les cours d'eau de la capitale.

2.6.2 Ce processus d'identification et de planification a débuté par l'élaboration du Plan directeur d'assainissement de Nairobi (1998), une composante du cadre élargi de planification du développement de la ville qui fait intervenir tous ses habitants. D'autres consultations ont été menées pendant les études de faisabilité et la préparation du rapport de validation du Plan directeur d'assainissement. Le Ministère de l'eau et de l'irrigation (MWI) a évoqué le projet avec d'autres ministères concernés, notamment le MEMR, le Ministère du développement de la métropole de Nairobi et les participants au programme. Les consultations publiques se sont poursuivies pendant les études d'impact environnemental et social. C'était l'occasion de d'écouter les populations vivant en bordure des cours d'eau de la capitale et dans les environs. Les bénéficiaires du projet ont été mis à contribution tout au long de l'étude grâce à l'organisation régulière de séminaires qui ont permis de répondre aux préoccupations des habitants et de recueillir leurs commentaires. Un processus identique a été suivi lors de l'étude de faisabilité du projet en 2010. La Banque a largement participé à l'élaboration en examinant et en faisant des observations sur les conclusions de l'étude. Les missions envoyées par la Banque se sont entretenues avec les responsables de l'AWSB et de la NWSC et ont visité les sites du projet. Elles ont ainsi pu rencontrer les communautés vivant sur place et s'enquérir de la manière dont elles perçoivent les travaux prévus. Les partenaires au développement ont été informés du projet à l'occasion de la réunion du WSTG.

2.7 Expérience du Groupe de la Banque et enseignements pris en compte dans la conception du projet

2.7.1 La conception du projet intègre les bonnes pratiques et les leçons que le Fonds a tirées des deux projets achevés et de leur RAP, ainsi que des opérations en cours dans le pays et sur le continent (détails disponibles à l'annexe B2). L'une d'elles a été l'adoption d'une approche intégrée. Le projet prévoit de résoudre les problèmes d'assainissement et complète ainsi d'autres activités actuellement menées à Nairobi, dont l'approvisionnement en eau, la gestion des déchets solides et la diffusion de consignes d'hygiène et d'assainissement. Parmi les leçons figurent aussi l'implication effective des populations, qui consiste à faire intervenir

les bénéficiaires dans la conception et l'exécution du projet en s'appuyant sur les dispositions institutionnelles en vigueur dans le pays et dans la zone du projet. Il est aussi nécessaire de doter l'organe d'exécution (OE) des capacités dont il a besoin. D'où l'importance d'organiser régulièrement des activités de renforcement des capacités et de formation de l'équipe de l'OE sur les règles et procédures de la Banque. L'autre leçon prise en compte est la nécessité de veiller à ce que les fonds de contrepartie soient disponibles à temps en les inscrivant au budget et en les faisant approuver pour éviter des retards dans la mise en œuvre. En outre, il a été constaté que le recrutement précoce des consultants permet le démarrage ponctuel du projet. Enfin, une supervision accrue de la mise en œuvre, notamment avec l'appui du KEFO contribuerait à minimiser les retards.

2.8 Indicateurs clés de performance

2.8.1 Les indicateurs clés de performance du projet comprennent la couverture d'assainissement, l'amélioration de la qualité de l'eau déversée dans les bassins versants et, partant, la réduction du nombre de maladies liées à l'eau et à l'assainissement dans la ville de Nairobi et ses environs. Ils figurent dans la matrice axée sur les résultats. Il incombera principalement à l'AWSB de veiller à la réalisation des rendements attendus du projet en suivant étroitement ces indicateurs pendant et après l'exécution et en assurant la gestion des services d'assainissement. De concert avec le CCN, l'AWSB suivra les progrès en matière d'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène dans les ménages. L'OE collaborera avec le Ministère de la santé publique et de l'assainissement (MoPHS) pour que les statistiques de santé ayant trait à l'assainissement de la ville continuent à être produites. Il devra régulièrement présenter des comptes rendus (rapports d'activités, rapports d'audit, rapports d'évaluation à mi-parcours, etc.) pour tenir le GoK et le Fonds au courant de tous les progrès et prendre des mesures fondées sur les recommandations de ces rapports.

III. FAISABILITÉ DU PROJET

3.1 Performance économique et financière

Statistiques économiques et financières clés

TRE, VAN (scénario de référence)

20,2 %, 2,7 milliards de KES

NB : Des chiffres plus détaillés sont disponibles en annexe.

3.1.1 Les hypothèses qui sous-tendent le calcul du TRE du projet sont présentées à l'annexe B7. Les retombées économiques du projet ont été mesurées grâce à une évaluation des bénéfices quantifiables que les différents secteurs touchés par le projet en tireront. Outre l'augmentation prévue des recettes générées par la connexion de nouveaux ménages au réseau d'égouts, les résultats attendus du projet sur le plan de la santé sont notamment la réduction des dépenses de santé des ménages du fait de la baisse de la prévalence des maladies hydriques et du nombre de journées de travail perdues à cause de ces dernières, et le temps que les populations gagneront en utilisant les salles d'eau, au lieu de faire la corvée de l'eau. Ce temps pourra être consacré à des activités génératrices de revenu. Le Taux de rentabilité économique interne (TRE) est de 20,23 %. Il est plus élevé que le coût d'option du capital, estimé à 12 %. Par conséquent, le projet envisagé est économiquement viable.

3.2 Impacts sociaux et environnementaux

3.2.1 D'après les Procédures d'évaluation environnementale et sociale de la Banque (PEES), ce projet se classe dans la catégorie environnementale n° 1. De part sa nature et sa portée, il pose des risques pour l'environnement aussi bien pendant la phase de construction

qu'après la mise en service des canalisations principales et des installations de traitement des eaux usées. La construction d'égouts collecteurs et secondaires dans certaines zones riveraines abritant actuellement des logements informels obligera le gouvernement à dédommager les occupants. 1774 ménages seront réinstallés, un des facteurs qui justifient également la classification du projet dans la catégorie 1, d'après les PEES. Les questions importantes nécessitant une gestion environnementale et sociale pendant la construction et l'exploitation du projet ont été réglées. Il s'agit, entre autres, de : i) un Plan de gestion environnementale et sociale ; et ii) un Plan d'action pour la réinstallation et l'indemnisation des personnes touchées, dont le coût a été inclus dans la proposition de financement du projet. Une Étude d'impact environnemental et social (EIES) a été menée et validée par l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) et l'autorisation environnementale est en cours de délivrance. Le résumé de l'EIES a été publié le 2 juin 2010 sur le site Web de la Banque.

3.2.2 Il est probable que l'aménagement du réseau d'égouts ait un impact négatif pendant la phase de construction : la poussière, le bruit, l'érosion des sols, l'accumulation de matières dangereuses, la gestion des déchets de construction et le stockage de produits chimiques. Les effets néfastes pouvant survenir pendant la phase d'exploitation sont liés à la gestion et l'évacuation des boues. Le PGES définit des mesures permettant de remédier aux effets négatifs potentiels, dont la protection des zones en proie à l'érosion au moyen de structures de drainage temporaires et permanentes, la plantation d'arbres et des activités de sensibilisation à la protection de l'environnement. L'AWSB veillera à ce que des clauses environnementales et sociales soient incluses dans les documents d'appels d'offres relatifs au projet. Les effets sociaux positifs attendus du projet amélioreront considérablement la situation environnementale dans la ville de Nairobi, du fait de la collecte et du traitement des eaux usées qui sont actuellement déversées directement dans le réseau hydrographique de la capitale. Le projet aboutira à l'amélioration de la qualité des eaux de surface des fleuves de la ville et de leurs affluents. Le renforcement de l'efficacité du système de collecte et de traitement des eaux usées améliorera les conditions de vie des habitants des environs des stations d'épuration de Kariobangi et de Dandora ainsi que celles des communautés vivant en aval des cours d'eau, car ils seront moins exposés et moins dépendants des eaux extrêmement polluées des fleuves. Dans l'ensemble, le projet proposé devrait avoir d'importants avantages sur le plan environnemental, avec l'accroissement de la couverture et de l'efficacité du réseau d'assainissement de la ville de Nairobi. Il devrait également réduire les risques sanitaires posés par le système d'assainissement actuel.

Changement climatique

3.2.3 Le gouvernement kényan a mis au point une Stratégie nationale de réponse au changement climatique qui préconise des mesures d'adaptation et d'atténuation substantielles pour minimiser les risques. Les modèles climatiques indiquent que le Kenya est exposé à une accélération de la variation des températures induite par le changement climatique. Elle se manifestera par le prolongement des saisons sèches et l'augmentation de la fréquence des inondations, ce qui risque de compromettre les efforts d'éradication de la pauvreté et de développement économique. Les sécheresses de 1998 et 2002 ont entraîné une contraction de 16 % du PIB pendant ces deux années ; les dégâts occasionnés par les inondations dues au passage du courant El Niño en 1997-1998 représenteraient environ 11 % du PIB annuel. En vue d'atténuer les effets du changement climatique, le projet prévoit de financer une opération de plantation d'arbres le long de la zone riveraine. Ces arbres permettront d'éviter le phénomène d'envahissement, de protéger la zone et de séquestrer du carbone. Les infrastructures de traitement seront situées dans des secteurs moins inondables et leur

conception tient compte des impacts du changement et de la variabilité du climat. Le plan de suivi environnemental prévoit la surveillance du débit des cours d'eau, grâce à laquelle il sera possible de prévoir les inondations et les sécheresses. Le projet comprend aussi la réhabilitation des stations d'épuration pour réduire la teneur des eaux usées en méthane, un gaz contribuant aux émissions de GES.

Social

3.2.4 L'amélioration de la qualité des eaux visée par le projet sera directement bénéfique aux 3,5 millions d'habitants de la ville de Nairobi. Le principal avantage sera l'amélioration des conditions environnementales et sanitaires grâce à la mise en place de nouvelles infrastructures de collecte, de transport et de traitements des eaux d'égouts, lesquelles contribueront à leur tour à l'expansion des services d'assainissement, surtout vers les quartiers défavorisés. Les conclusions et recommandations de l'EIES ont été prises en compte dans la préparation pour accroître les retombées sociales du projet.

3.2.5 Dans l'ensemble, l'opération contribuera significativement à l'amélioration des conditions de santé publique et de la qualité de vie des populations du bassin versant de Nairobi. Entre autres, il est prévu de construire 100 salles d'eau et des conduites d'égouts collecteurs dans les établissements informels ne disposant que de services d'assainissement de qualité minimale. Les logements de fortune abritent 40 à 60 % de la population de Nairobi et se caractérisent par des services d'eau et d'assainissement précaires. Les habitants sont en majorité des personnes à faible revenu dont 56 % tirent leur revenu du secteur informel, en travaillant dans de petits commerces situés à l'intérieur de la zone ou en ville. Il est évident que ces quartiers ne respectent pas les normes d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène. L'amélioration de l'accès à l'assainissement constitue une intervention préventive de santé publique. Outre la diffusion de consignes de santé et d'hygiène, ces interventions sont susceptibles de contribuer à la réduction des cas de diarrhée, l'une des principales causes de morbidité et de mortalité parmi les enfants de moins de cinq ans au Kenya. En fait, les cas de paludisme, de diarrhée, de vers intestinaux et de vomissement constituent une source de préoccupation majeure dans ces habitats. La plupart des problèmes de santé sont directement ou indirectement liés à la qualité de l'eau et de l'assainissement. Les campagnes de santé et d'hygiène prévues dans le cadre du programme réduiront l'incidence des maladies hydriques et promouvront de bonnes pratiques d'hygiène. Les salles d'eau seront équipées de douches adaptées aux besoins des personnes des deux genres et des handicapés. Le taux de **scolarisation** des enfants devrait augmenter du fait de la disparition des maladies et de l'amélioration de l'assainissement. Le projet devrait aussi contribuer à l'amélioration des rendements scolaires grâce à l'éradication des vers qui proviennent principalement de l'eau contaminée.

Genre

3.2.6 Le GoK a accompli des progrès en matière de réduction des inégalités entre les genres en adoptant diverses politiques et mécanismes institutionnels. La politique nationale sur la corrélation entre genre et développement (2000) sert de cadre pour la réduction des disparités et des inégalités entre les genres. Elle oblige notamment le gouvernement à prendre des mesures institutionnelles pour s'attaquer de façon stratégique aux inégalités fondées sur le genre. Les femmes pourraient être affectées par les bouleversements liés à la réinstallation des habitants des logements informels de la zone riveraine, une opération indispensable à la construction des égouts collecteurs. La majorité des femmes du site du projet vivent du petit commerce. Le plan d'action de réinstallation prévoit l'indemnisation des habitants pour

limiter leurs pertes de revenus. Environ 30 % des bénéficiaires du projet sont des femmes. Elles auront la possibilité de participer aux activités de la phase de construction, une occasion de gagner de l'argent tout en contribuant au développement socioéconomique de leur communauté.

Réinstallation involontaire

3.2.7 Le projet a été conçu de manière à éviter de déplacer les populations, dans la mesure du possible. Le plan d'action de réinstallation considère que 1174 personnes sont affectées par le projet (PAP). Peu d'entre elles possèdent des abris temporaires sur la zone riveraine. Par conséquent, elles appartiennent à la catégorie de personnes n'ayant et ne pouvant revendiquer aucun droit foncier reconnu par la loi. Qu'à cela ne tienne, le projet leur reconnaîtra le droit d'aide à la réinstallation et à l'indemnisation pour la perte de leur source de revenu, des ressources en copropriété, des installations, des cultures, etc. Un plan d'action de réinstallation (PAR) a été préparé conformément aux politiques de la Banque. Il tient compte des besoins de personnes vulnérables telles que les femmes et les enfants. Toute propriété, commerce, patrimoine et activité sociale ou culturelle affectés dans la zone riveraine ou endommagés au cours du projet seront remboursés en vertu des règles et procédures du GoK. Le processus d'indemnisation tiendra compte des spécificités de genre, pour garantir le respect du droit des femmes à l'indemnisation. Le plan de réinstallation offrira un soutien économique et social à long terme aux personnes affectées, plutôt qu'une simple indemnisation en espèces. Le montant total de l'indemnisation (125 millions de KES) a été approuvé dans le coût du projet et sera supporté par le gouvernement. Il convient par ailleurs de noter que le GoK et l'AWSB s'inspireront de l'expérience acquise en matière d'indemnisation dans le cadre de projets similaires.

IV. EXÉCUTION

4.1 Modalités de mise en œuvre

4.1.1 L'exécution du projet se fera selon les dispositions organisationnelles en vigueur et en tenant compte des enseignements et de l'expérience tirés des opérations similaires. Le gouvernement de la République du Kenya est l'emprunteur du prêt FAD qui sera transféré à l'AWSB en vertu d'un accord de financement auxiliaire jugé acceptable par le Fonds. L'AWSB formera une équipe chargée de la mise en œuvre. Elle comprendra un coordonnateur de projet, un ingénieur en assainissement, un expert en gestion de marchés ou de contrats, un expert en mobilisation environnementale ou sociale et un comptable. Étant donné que le projet sera exécuté dans le cadre élargi du Programme de réhabilitation et de restauration des cours d'eau de Nairobi, le comité de pilotage dudit programme (en collaboration avec le MEMR) continuera à suivre et à fournir des orientations sur la mise en œuvre lors de ses réunions de coordination trimestrielles. L'OE sera responsable de l'exécution du projet. De concert avec le CCN et la NWSC, il assurera la réalisation des campagnes d'hygiène et d'assainissement avec le soutien des ONG et des organismes communautaires (CBO) de la zone du projet. Le KEFO l'assistera dans la mise en application des règles et procédures pertinentes de la Banque. L'AWSB sera responsable de la coordination globale du projet et devra rendre compte au Fonds.

4.1.2 Dispositions relatives à l'acquisition de biens et services. Toute acquisition de biens et travaux, ainsi que l'acquisition de services de consultants financés par le Fonds, se feront conformément aux *Règles et procédures* de la Banque pour l'acquisition de biens et travaux (ainsi modifié) ou, le cas échéant, selon les *Règles de procédure pour l'utilisation des consultants* (ainsi modifié), en utilisant les Documents standard d'acquisition de la Banque. Tout comme l'OE, l'AWSB s'occupera de l'acquisition de biens, travaux, services et autres, tel que décrit à l'annexe B5.

4.1.3 Dispositions relatives au décaissement. Le décaissement des ressources du FAD se fera directement au bénéfice des fournisseurs et entrepreneurs recrutés par appel d'offres international et par appel d'offres national, ainsi que des consultants. Les autres dépenses, notamment pour les activités de mobilisation communautaire, les campagnes d'hygiène et de santé publique, les mesures de sauvegarde environnementale, de même que les coûts y afférents, seront assurées selon la méthode dite du Compte spécial. L'ouverture d'un compte spécial est une condition préalable au premier décaissement.

4.1.4 Rapports et audits financiers. Une évaluation de l'AWSB a confirmé la transparence de cet organe en matière de gestion financière et son expérience dans la gestion d'opérations similaires. L'AWSB tiendra des comptes distincts montrant les principaux détails financiers du projet, dont les dépenses par composante, par catégorie et par source de financement. Il s'occupera de la préparation et de la présentation des demandes de retraits. Les comptes de l'entité consolidée et du projet seront audités par le Bureau national d'audit du Kenya (KENAO). L'AWSB étant une société d'État, le KENAO est chargé de l'audit de ses comptes. Le récent rapport du PEFA indique que le KENAO a amélioré sa structure interne et fait des progrès louables dans l'audit des institutions du gouvernement. Il a de l'expérience en matière d'audit de projets financés par des bailleurs de fonds. Les copies certifiées des comptes audités de l'entité et du projet seront soumises au Fonds dans les six mois suivant la fin de l'année budgétaire.

4.2 Suivi et présentation de rapports

4.2.1 La mise en œuvre du projet s'étalera sur quatre ans, de janvier 2011 à décembre 2014. Selon la procédure en vigueur dans le secteur, les informations collectées par l'organe d'exécution (AWSB) alimentent un système efficace de suivi-évaluation (S&E) intégré dans le WARIS, qui est hébergé par le Conseil de régulation des services en charge de l'eau (WASREB). La Banque suivra étroitement l'exécution en organisant régulièrement des missions de supervision pendant la durée du projet, puis des évaluations rétrospectives. L'AWSB préparera et présentera des rapports d'activités trimestriels et un rapport annuel à la Banque. Une revue à mi-parcours sera conjointement menée par la Banque et l'AWSB en mars 2013. Après l'achèvement du projet, l'AWSB élaborera et soumettra un rapport d'achèvement de projet (RAP) à la BAD. Tous les rapports devront être préparés et présentés conformément aux exigences de la Banque. Les étapes du suivi se résument ainsi qu'il suit :

<u>Date</u>	<u>Étape</u>	<u>Suivi/feedback</u>
09/2010	Approbation du prêt	Conseil d'administration du FAD
01/2011	Entrée en vigueur du prêt	Mission de lancement - Surveillance
03/2011	Premier décaissement	FAD - Suivi étroit du KEFO
03/2013	Revue à mi-parcours	Parties prenantes - Surveillance
12/2014	Achèvement	FAD/Suivi étroit du KEFO

4.3 Gouvernance

4.3.1 Le gouvernement du Kenya n'a ménagé aucun effort dans la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance, bien que les violences postélectorales de 2008 aient réduit tous ces progrès à néant. Le Kenya occupe le second percentile dans trois des critères de bonne gouvernance de la Banque mondiale (classement de 2009) i) voix et responsabilité, ii) efficacité du gouvernement et iii) qualité du cadre régulateur), contrairement à d'autres pays d'Afrique subsaharienne également inclus dans ce classement. Pour les autres aspects de la gouvernance : iv) stabilité politique, v) État de droit et vi) lutte contre la corruption, le pays se classe dans le premier percentile. Le gouvernement a fait d'énormes progrès dans la résolution des problèmes de politique du secteur, notamment en décentralisant et en déléguant les services d'approvisionnement en eau (autrefois gérés par le Ministère de l'eau et de l'irrigation) aux institutions compétentes. Pour améliorer davantage la gouvernance dans le secteur de l'eau, le Fonds, par le truchement du Projet d'appui aux conseils d'administration des services d'eau et du Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement des villes de petite taille et de taille moyenne, soutient l'autorité de régulation (WASREB) dans son rôle de supervision des institutions du secteur. Il encourage également l'adoption et le respect des principes directeurs de transparence et de participation.

4.4 Durabilité

4.4.1 La volonté du gouvernement d'améliorer l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement dans le pays se manifeste par l'engagement dont il fait preuve depuis le début des réformes en cours. La stabilité institutionnelle du secteur à long terme est un objectif clé de ces réformes qui portent sur la réorganisation des conseils d'administration et des fournisseurs de services d'eau. Le GoK est en train de finaliser le transfert d'actifs des autorités locales à des entités prestataires de services d'eau et d'assainissement. Il procède en outre à la réorganisation desdites entités en vue de limiter la fragmentation des principaux acteurs du secteur. Cette réorganisation comprendra la segmentation des institutions, contribuant à la viabilité financière et institutionnelle du secteur. Par le biais du projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement des petites villes et des zones rurales, la Banque prête son appui au Secrétariat des réformes du MWI.

4.4.2 Le gouvernement consacre d'importantes ressources à l'expansion des capacités de traitement des eaux usées afin de contrôler et de réduire la pollution causée par le déversement de déchets et d'eaux usées non traités dans les cours d'eau, dont le fleuve Athi qui est l'une des principales sources de la ville. Le projet proposé fait partie des projets à long terme du GoK et témoigne de son engagement en faveur du développement de ce secteur.

4.4.3 Le personnel du prestataire de services (la NWSC) et son unité responsable de l'assainissement seront également renforcés pour être en mesure de s'adapter à leurs responsabilités supplémentaires. Le projet comprend une étude de gestion de l'assainissement visant à autonomiser et à renforcer les unités d'assainissement de la NWSC. Elle consistera notamment à saisir les sociétés qui déversent des déchets non traités dans les conduites d'égouts et à renforcer les capacités de la NWSC en matière de lutte contre le rejet illégal de déchets. La viabilité technique du projet réside dans le fait qu'il utilise des technologies familières aux institutions détentrices d'actifs et prestataires de services, ce qui en facilitera l'exploitation et la maintenance. L'AWSB et la NWSC ont un personnel compétent et gèrent déjà des systèmes d'assainissement similaires à Nairobi. Par ailleurs, le projet est assorti de l'obligation d'initier le personnel de l'AWSB et de la NWSC à l'exploitation et à la

maintenance des stations après construction. Pour garantir le transfert des technologies, le consultant et l'entrepreneur seront tenus d'initier un personnel de contrepartie supplémentaire (de l'OE et de l'exploitant) à l'exploitation et la maintenance des installations.

4.4.4 Pour assurer la viabilité économique et financière du secteur à long terme, la politique d'approvisionnement en eau prévoit le recouvrement intégral du coût des services par l'imputation de frais aux usagers L'AWSB et la NWSC tirent déjà suffisamment de ressources des services d'assainissement pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'entretien des égouts de la ville. La rénovation des infrastructures sanitaires délabrées réduira la nécessité et la fréquence des réparations, permettant ainsi d'importantes économies de coûts d'exploitation et de maintenance (E&M). Les recettes supplémentaires (de 75 millions de KES) et les économies générées par le projet seront plus que suffisantes pour compenser les charges récurrentes supplémentaires (50 millions de KES). Par conséquent, le projet n'obligera pas le GoK à fournir un appui budgétaire ou des subventions pour l'E&M du réseau d'assainissement de Nairobi.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 Le gouvernement poursuit les réformes du secteur, dont la mise en place d'un régulateur, de conseils de détenteurs d'actifs et de prestataires de services. Le transfert d'actifs des municipalités aux conseils de l'eau respectifs est l'un des principaux éléments des réformes. Il vise à améliorer l'intégration et la consolidation des institutions du secteur. Même si le gouvernement semble entièrement favorable à ces réformes, elles demeurent exposées au risque politique de ralentissement ou d'abandon. Certaines clauses du prêt obligent l'emprunteur à tenir les bailleurs de fonds informés des progrès en matière de renforcement des institutions.

4.5.2 L'autre risque majeur posé par le projet est celui des retards dans l'exécution. Les éléments suivants contribueront à atténuer ce risque : a) l'expérience de l'AWSB dans l'exécution de projets de cette nature et de cette envergure ; b) la sous-traitance des travaux les plus importants en deux gros contrats ; c) le recrutement d'un consultant suffisamment expérimenté pour la supervision des travaux d'ingénierie ; d) une surveillance étroite du GoK et de la Banque tout au long de l'exécution.

4.5.3 Le projet est conçu de manière à réduire les risques de retards dans le raccordement au réseau d'égouts réhabilité et étendu. De tels retards pourraient à leur tour ralentir les opérations de dépollution de la ville et ainsi avoir des conséquences déplorables sur la réalisation du programme. Pour éviter cela, les consommateurs seront raccordés au réseau au fur et à mesure que les égouts seront construits. La construction et la mise en place des structures de raccordement feront partie du contrat global d'installation des égouts et les frais de connexion seront inclus dans les factures d'assainissement.

4.5.4 Bien que le coût du projet soit estimé selon les taux récemment en vigueur sur le marché, il n'est pas totalement exclu qu'un dépassement des coûts survienne durant la période de mise en œuvre. Pour éviter ce risque, une provision substantielle de 10 % du coût total du projet a été prévue. En outre, grâce au suivi étroit du projet par le Bureau local de la Banque, le démarrage ponctuel et la résolution immédiate de tout problème susceptible de retarder les travaux contribueront davantage à atténuer ce risque.

4.5.5 La réinstallation et l'indemnisation des habitants de la zone du projet ne sont pas exempts de risques. L'AWSB mettra à profit le savoir et l'expérience acquis dans des programmes similaires. Le MWI et le MENR sont également impliqués et se sont accordés pour couvrir les frais d'indemnisation des occupants illégaux pour tous les biens détruits, et

pour indemniser intégralement les occupants légaux en vertu du droit foncier kényan. Pour réduire ce risque, l'emprunteur est tenu (condition préalable à l'octroi du prêt) de fournir la preuve que l'AWSB a obtenu le transfert du terrain ou un permis d'utilisation de celui-ci en vue de l'aménagement des infrastructures d'assainissement ; il doit en outre prouver que les habitants dont la propriété est affectée ont été indemnisés avant que les travaux puissent commencer dans les zones en question.

4.6 Renforcement des connaissances

4.6.1 Le projet s'accompagnera de rapports complets dans les formats convenus, notamment des rapports d'activités trimestriels, des rapports d'audit, des rapports d'impact du WASREB, des rapports de revue à mi-parcours et un rapport d'achèvement. De plus, dans le cadre du suivi et de l'évaluation du projet, des informations seront systématiquement collectées auprès de diverses sources. L'expérience et les enseignements tirés seront dûment documentés et partagés avec les autres acteurs à travers des revues techniques conjointes du secteur, l'initiation du personnel de l'AWSB et de la NWSC à la maintenance des installations et d'autres rencontres appropriées. Lors de ses missions de surveillance, le Fonds partagera ces connaissances et expériences avec d'autres partenaires au développement.

V. INSTRUMENTS ET FONDEMENT JURIDIQUES

5.1 Instrument juridique

5.1.1 Un accord de prêt FAD sera conclu entre le Fonds et l'emprunteur.

5.2 Conditions liées à l'intervention de la Banque

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt

i) L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt sera subordonnée à la satisfaction, par l'Emprunteur, des dispositions de la section 5.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie du Fonds africain de développement.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement du prêt :

i) fournir au FAD la preuve de la conclusion d'un accord de financement auxiliaire entre le gouvernement de la République du Kenya et l'Athi Water Services Board, à des conditions jugées acceptables par le Fonds ;

ii) fournir la preuve de l'ouverture de deux comptes spéciaux (l'un en devise et l'autre en monnaie locale) dans une banque jugée acceptable par le Fonds ;

5.2.3 Engagements

L'emprunteur fournira, à la satisfaction du Fonds, la preuve du respect des conditions ci-après :

i) d'ici le 30 juin 2011, un accord de prestation de services sera conclu entre l'AWSB et la NWSC pour la deuxième période de cinq ans ;

ii) avant le démarrage des travaux de construction, l'AWSB aura obtenu le transfert du terrain ou un permis d'utilisation de celui-ci en vue de l'aménagement des infrastructures d'assainissement ; il fournira en outre la preuve que les personnes dont la propriété est affectée ont été indemnisées ;

- iii) il finalisera le transfert de la gestion de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement urbains du Conseil municipal de Nairobi (CCN) à l’Athi Water Services Board.

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

5.3.1 Ce projet est conforme à toutes les politiques pertinentes de la Banque, notamment :

- la politique de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) de 2002 ; et
- la politique de réinstallation involontaire de 2003.

VI. RECOMMANDATION

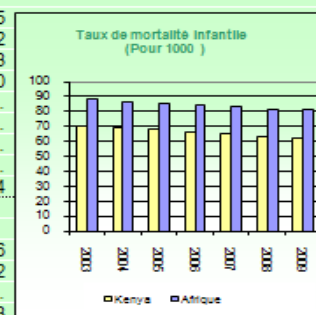
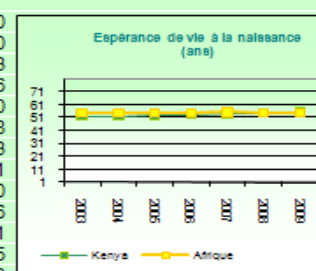
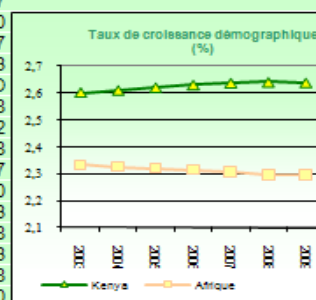
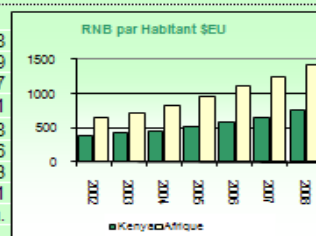
La Direction recommande au Conseil d’administration d’approuver la proposition d’octroi d’un prêt FAD de 35 millions d’UC au gouvernement de la République du Kenya aux fins et aux conditions stipulées dans le présent rapport.

Indicateurs socioéconomiques comparatifs du pays

Kenya

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Kenya	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie (000 Km ²)		593	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2009	39,8	1 008	5 629	1 069
Population urbaine (% of Total)	2009	21,9	39,6	44,8	77,7
Densité de la population (au Km ²)	2009	68,6	3,3	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2008	770	1 428	2 780	39 688
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	46,2	41,2	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2009	46,4	41,2	39,8	43,3
Valeur de l'indice sexospécifique de dévelop. hum	2005	0,521	0,525	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 182 par	2007	147	0,514	n.a	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2005	19,7	50,8	25,0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2009	2,6	2,3	1,3	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2009	4,0	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2009	42,8	56,0	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2009	2,6	4,5	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2009	83,3	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2009	99,9	100,7	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2009	24,1	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2009	54,9	55,7	66,9	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2009	55,3	56,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2009	38,4	35,4	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2009	11,3	12,2	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	61,8	80,0	49,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	99,7	83,9	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2009	4,9	4,5	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2005	560,0	683,0	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2006	61,0	75,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2007	27,6	42,9	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2007	121,9	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé q	2003	41,6	50,5	63,4	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	59,0	64,0	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2006	...	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	31,0	38,5	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VI	2005	6,1	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2007	353,0	313,7	161,9	14,1
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2007	92,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2007	80,0	74,0	81,7	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2005	...	25,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2005	2 079	2 324	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2006	2,2	5,5	4,0	6,9
Indicateurs d'Éducation					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2008	111,5	100,2	106,8	101,5
Primaire - Filles	2008	110,3	91,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2008	58,3	35,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2008	55,8	30,5	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du tot	2008	45,5	47,5
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2006	...	59,4	19,0	...
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2006	...	69,8	13,4	...
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2006	...	57,4	24,4	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2006	7,0	4,5	...	5,4
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2007	9,1	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2006	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2006	...	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	0,3	1,1	1,9	12,3



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour : septembre 2010

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS; UNICEF; WRI; PNUD. Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

Appendice II

Tableau du portefeuille du FAD dans le pays

Liste des projets actifs (prêts et dons) par secteur

Secteur/projets	Type Prêt Don	Notation	Engagements totaux (millions d'UC)			Date d'approbation
			FAD Prêt	FAD Don	TOTAL	
1. Projet d'appui à l'aménagement des espaces verts	P	2,3	25,04	-	25,04	12.10.2005
2. Projet de conservation des ressources naturelles d'Ewaso Ng'iro North	P&D	2,4	13,59	2,89	16,48	22.04.2005
3. Création d'un Programme durable d'éradication de la mouche Tsétsé & de la trypanosomiase.	P&D	2,75	6,55	0,24	6,79	08.12.2004
4. Projet d'appui à l'élevage et aux moyens d'existence ruraux axé sur les PASA	P&D	2,6	18,41	3,17	21,58	17.12.2003
5. Projet d'amélioration des exploitations agricoles à petite échelle de Kimira-Oluch	P&D	2,73	22,98	1,15	24,13	31.05.2006
6. Projet de développement de l'horticulture à petite échelle	P		17,00	-	17,00	05.09.2007
7. Restauration du projet d'infrastructure des exploitations agricoles	P		15,00	-	15,00	05.06.2008
TOTAL AGRICULTURE			118,6	7,45	126,02	
1. Couloir I de la Route Mombasa – Nairobi – Addis-Abeba	P&D	2,4	33,60	1,20	34,80	13.12.2004
2. Projet de réhabilitation des routes de district Routes 2000	Prêt	2,75	20,00	-	20,00	12.07.2001
3. Projet d'amélioration de la route nationale Nairobi – Thika	P&D	3,0	117,85	3,15	121,00	21.11.2007
4. Couloir de la Route multinationale Athi River – Namanga	P		49,24	-	49,24	13.12.2004
5. Couloir II de la Route Mombasa – Nairobi – Addis-Abeba	P		125	-	125	13.12.2004
TOTAL INFRASTRUCTURES			345,69	4,35	350,04	
1. Projet d'appui au Water Services Board de la vallée du Rift	P&D	2,31	13,04	5,02	18,06	07.07.2004
2. Projet d'appui au Water Services Board	P&D	2,00	35,19	10,07	45,26	05.12.2007
3. Projet d'eau et d'assainissement dans les établissements scolaires primaires du District de Kisumu	Don de la FAE	2,09	0	0	0,198	19.12.2006
4. Gestion intégrée des terres et de l'eau	Don de la FAE	-	0	0	1,94	06.02.2009
5. Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement des petites villes et des zones rurales	P	-	70,00		70,00	3.11.20093
TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT			48,23	17,22	65,45	
1. Projet Éducation III	P&D	1,5	24,26	6,75	31,01	17.12.2003
2. Multinational - Projet d'appui à l'Université virtuelle africaine (UVA)	Don	2,31	0	5,00	5,00	13.12.2004
3. TIVET	P		25,00	0	25,00	16.12.2008
TOTAL SECTEUR ÉDUCATION			49,26	11,75	61,01	
1. Projet Santé III	P&D	2,07	17,18	6,00	23,18	07.07.2004
TOTAL SECTEUR SANTE			17,18	6,00	23,18	
1. Projet d'appui multisectoriel et institutionnel	P	2,29	5,52	0	5,52	26.07.2006
2. Projet d'appui à l'autonomisation des communautés et aux institutions	P		17,00	0	17,00	17.12.2007
TOTAL MULTI-SECTEUR			22,52	0	22,52	
1. Ligne de transport d'électricité Mombasa – Nairobi	P	0	50,00	0	50,00	06.05.2009
2. NELSAP	P	0	17,73	0	17,73	27.11.2008
TOTAL SECTEUR ÉNERGIE			67,73	0	67,73	
PORTEFEUILLE TOTAL			669,18	46,77	715,95	

Appendice III

Projets clés financés par la Banque et les autres partenaires au développement

Bailleur de fonds Prêts	Montant KES 2006 / 2007	Montant KES 2007 / 2008	Montant KES 2008/09
FAD	426 000 000	744 400 000	978 500 000
KfW- Institution financière allemande	785 000 000	1 304 000 000	1 127 460 000
Agence Française de Développement (AFD)	513 420 000	0	1 120 000 000
FAO	0	0	216 740 000
KOWEÏT	0	0	100 000 000
BADEA	330 000 000	300 000 000	410 000 000
OPEP	100 000 000	140 000 000	260 000 000
IDA	0	300 000 000	750 000 000
FIDA	80 136 000	370 000 000	441 776 756
Total des prêts	2 234 556 000	3 158 400 000	5 404 476 756
Dons			
IDA	554 313 660	220 000 000	-
FAD	229 000 000	67 000 000	308 370 000
Agence danoise pour le développement international (DANIDA)	288 000 000	432 000 000	388 800 000
Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA)	400 000 000	383 000 000	315 000 000-
Belgique	32 000 000	0	0
KfW- Institution financière allemande	111 000 000	72 000 000	98 000 000
Fonds européen de développement	0	0	294 840 763
Coopération technique allemande, GTZ	112 015 000	190 829 870	205 000 000
Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA)	16 000 000	12 000 000	24 000 000
Émirats arabes unis	45 000 000	0	0
Japon	88 808 438	698 326 376	807 853 441
USTDA	17 500 000	0	0
Italie	0	206 555 683	626 155 714
Suisse	0	12 000 000	12 000 000
UNICEF	0	532 998 500	461 210 500
Total dons	1 893 637 098	2 826 710 429	3 226 230 418

Source : Estimations budgétaires imprimées du GoK pour 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009

Carte du Kenya



OBJET : **KENYA : PROPOSITION POUR L'OCTROI D'UN PRÊT FAD DE 35 MILLIONS D'UC AU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION ET DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DE NAIROBI : PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ASSAINISSEMENT**

CORRIGENDUM *

Les modifications figurant dans le document ci-joint doivent être insérées dans les versions anglaise et française du rapport d'évaluation.

1. Dans l'ensemble du document : Ajouter le terme "Bassin" afin que le titre du projet devienne : « Programme de réhabilitation et de restauration du bassin fluvial de Nairobi – Projet d'amélioration de l'assainissement » ;
2. Page iv, paragraphe 1.2 dernière ligne : remplacer "auront droit à des leçons" par "seront sensibilisés sur" ;
3. Page iv, paragraphe 2, ligne 6 : remplacer "ou n'ont recours à aucune forme" par "et ont recours à quelques méthodes" ;
4. Page v, paragraphe 4 : Changer la phrase en : « L'expérience et les connaissances acquises lors de la mise en œuvre du programme viendront enrichir le processus d'apprentissage continu du Fonds et renforcer son appui aux pays membres régionaux (PMR) » ;
5. Tableau 2.1, description des composantes : Enlever « la construction de 100 salles d'eau publiques et d'égouts collecteurs » ainsi que leurs coûts de 1 513 000 d'UC de la composante et les inclure dans la composante 1 ;
6. Modifier les tableaux 2.2 et 2.5 à la lumière des changements effectués sur le tableau 2.1 :

Tableau 2.2 : Estimation des coûts du projet par composante en milliers d'UC]

	(en milliers d'UC)			% Total	
	Devise	Monnaie locale	Total	% Devise	Coûts de base
A) Infrastructures de traitement des eaux usées	19 977	9 474	29 451	67,8	87,4
B) Appui à l'assainissement, à l'hygiène et à l'amélioration de l'environnement social	91	1 463	1 554	5,9	4,6
C) Appui institutionnel et gestion du projet	1 043	1 636	2 678	38,9	8,0
Total coûts de base	21 111	12 572	33 683	62,7	100,0
Provision pour aléas d'exécution	2 111	1 258	3 369	62,7	10,0
Provision pour hausse des prix	1 766	1 052	2 818	62,7	8,4
Total	24 988	14 882	39 870	62,7	118,4

Tableau 2.5 : Calendrier des dépenses par composante [en milliers d'UC]

	2011	2012	2013	2014	Total
A) Infrastructures de traitement des eaux usées	1 767	10 013	11 486	6 185	29 451
B) Appui à l'assainissement, à l'hygiène et à l'amélioration de l'environnement social	388	466	466	233	1 554
C) Appui institutionnel et gestion du projet	670	777	670	562	2 678
Total coûts de base	2 825	11 256	12 622	6 980	33 683
Provision pour aléas d'exécution	283	1 126	1 262	698	3 369
Provision pour hausse des prix	85	685	1 171	876	2 818
Coût total du projet	3 192	13 067	15 055	8 554	39 870

7. Paragraphe 3.2.7 : remplacer 1174 personnes par 1774 ménages et entreprises ;
8. Modifier le paragraphe 4.5.5 de la troisième phrase à la fin, ainsi qu'il suit : Le Gouvernement kényan a accepté d'inclure dans le budget, les coûts liés à l'indemnisation des personnes affectées par le projet conformément aux politiques de la Banque et en vertu du droit foncier kényan, tel que le prévoit le plan d'action de réinstallation. Pour atténuer les risques, l'emprunteur est tenu de produire la preuve (condition préalable à l'octroi du prêt) du droit de passage accordé à AWSB et NWSC, ainsi que du permis d'utilisation des terres accordé à AWSB en vue de l'aménagement des infrastructures d'assainissement. Un compte séquestre sera ouvert dans une institution financière, qui jouera le rôle de dépositaire séquestre, pour accueillir les fonds destinés à l'indemnisation des personnes affectées par le projet comme le prévoit le rapport d'évaluation, dès le lancement du projet. Ce compte restera ouvert jusqu'à la fin du processus d'indemnisation de l'ensemble des personnes affectées.
9. Paragraphe 4.3.1 ; modifier la première phrase ainsi qu'il suit : «L'évaluation générale CPIA de la Banque en 2009 a attribué la note 4,03 au Kenya».
10. Paragraphes 5.2.2 et 5.2.3 : Les conditions préalables au premier décaissement du prêt et les dispositions diverses sont modifiées ainsi qu'il suit :
 - ii) Fournir la preuve de l'ouverture de deux comptes spéciaux (l'un en devises et l'autre en monnaie locale) dans une banque jugée acceptable par le Fonds pour les produits du prêt ;
 - iii) Fournir la preuve de la licence délivrée par l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) à AWSB pour la construction des conduites d'égouts et des canalisations sur les terres faisant l'objet du droit de passage ;
 - iv) La délivrance des permis par la Conseil municipalité de Nairobi (CCN) pour la construction et la maintenance de l'infrastructure d'assainissement sur les terres faisant l'objet du droit de passage ;

- v) La production d'une preuve jugée satisfaisante par le Fonds, de la désignation et de la mise en vigueur par l'emprunteur, d'une institution financière jouant le rôle de dépositaire séquestre ; et, fournir dans les termes jugés acceptables par le Fonds, la preuve de l'ouverture d'un compte séquestre dans lequel ont été déposés les fonds destinés à l'indemnisation et à la réinstallation des personnes affectées par le projet, tel que le prévoit le Plan d'action de réinstallation. Ce compte restera ouvert jusqu'à la fin de la procédure de paiement.

5.2.3 Autres conditions

- i) L'emprunteur est tenu de fournir une preuve, jugée satisfaisante par le Fonds dans le fond et dans la forme, qu'au 31 décembre 2011, un accord de prestation de services est conclu entre AWSB et la Nairobi Water and Sewerage Company ("NWSC"), permettant à NWSC d'exercer tous les pouvoirs et fonctions que lui confèrent la licence, notamment l'approvisionnement efficace et économique de l'eau et la prestation des services d'assainissement ;
- ii) L'emprunteur est tenu de fournir une preuve, jugée satisfaisante par le Fonds dans le fond et dans la forme, qu'au 31 décembre 2013, le transfert des actifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu urbain du CCN à AWSB a été effectué.